

Influenza aviaire: Report des paiements de cotisations sociales



Influenza aviaire: Report des paiements de cotisations sociales

Un report de paiement des cotisations et contributions sociales 2023 est possible pour les employeurs et les non-salariés agricoles qui font face à des difficultés financières en ce début d'année, en raison de l'épidémie d'influenza aviaire qui sévit depuis le mois d'août 2022.

Qui est éligible ?

Quelles cotisations font l'objet d'un report ?